

Commune  
de  
71120



**LUGNY**  
LES-CHAROLLES

# ARRETE MUNICIPAL



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nous, **Patrick BOUILLON** Maire de la Commune de **LUGNY-LES-CHAROLLES**  
Vu :  
les articles L2122-8 du Code des Collectivités Territoriales

## ARRÊTONS :

Article 1er : Il est donné délégation de signature à Mademoiselle Marie-Anne GERBE, Adjoint Administratif Principal 2<sup>è</sup>e classe, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints.  
Et notamment pour :  
- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des demandes de Cartes Nationales d'Identité, Cartes de Séjour, Passeports et d'inscription pour le recensement civique (militaire)  
- la production des bulletins et extraits de naissance, mariage, décès et certificat d'hérédité  
- la legalisation des signatures

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, copie en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de Charolles, et notification sera faite à l'intéressée.

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à la date du **29 Mars 2014**

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :  
**Monsieur le Sous Préfet de Charolles, à Mlle Marie-Anne GERBE**

Certifié exécutoire pour avoir été  
reçu à la sous-Préfecture en date du

et publié, affiché ou notifié le :

Le Maire, **Patrick BOUILLON**

Fait à :  
**LUGNY-LES-CHAROLLES**

le :  
**29/03/2014**

Maire

**Patrick BOUILLON**  
Signature et Cachet